

Réunion du 19 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 19 mai à 20H00, le conseil municipal de la commune de Le Merlerault, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Martine GRESSANT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 12 mai 2022

Présents : Mme GRESSANT Martine, Maire, M GRESSANT Matthias, 1^{er} adjoint, Mme COUGÉ Huguette 2^{ème} adjoint, M MOUSSAY Alain, 3^{ème} adjoint, M. NEZAN Patrick, M BOULARD Denis, M. LEURETTE Benoit, , Mme MÉTRAL Nathalie, Mme HERVÉ Christine , Mme BOUSSEL Annick, Mme MAIRET Bessy, M. THIERRY Christophe, M.LACOUR Alexandre

Absente excusée : Mme THEBLINE Sylvie donne pouvoir à Mme GRESSANT Martine,

Absente : Mme FONTAINE Olga

Secrétaire de séance : M LACOUR Alexandre

✚ Les membres présents approuvent à l'**unanimité** le procès-verbal de la réunion du 07 avril 2022

1) Délibération – Désaffectation de l'ancienne Ecole

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 18 novembre 2021 par délibération n°2021-47, il avait sollicité l'avis de Madame la Préfète pour la désaffectation des anciens locaux et logements de fonctions des écoles maternelle et primaire situés Route de Granville.

Dans son courrier du 13 janvier 2022, Madame la Préfète nous fait savoir qu'elle émet un avis favorable à la demande présentée et laisse le soin au Conseil Municipal de prendre la décision de désaffectation.

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désaffectation des anciens locaux et logements de fonctions des écoles maternelle et primaire situés Route de Granville.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition et charge Madame de Maire de procéder à la désaffectation des anciens locaux et logements de fonctions des écoles maternelle et primaire situés Route de Granville.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2) Délibération – Nomination d'un élu pour signature d'acte administratif

Vu la délibération numéro 2020-53 en date du 5 novembre 2020 donnant un accord de principe pour la vente du délaissé communal situé entre les parcelles AC 413 et AC 414 d'une contenance de 4 a 62 ca dans le Lotissement Le Bourg Ouest.

Vu le courrier en date du 08 décembre de M et Mme Jérôme BISSON et l'email d'acceptation en date du 22 juin 2021 de M et Mme Sébastien GERMAIN.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la vente de ce délaissé communal à Monsieur et Madame BISSON et Monsieur et Madame GERMAIN à parts égales soit 2 a 31 ca moyennant un prix de 693.00€ chacun.

Il est indiqué que tous les frais afférant à cette affaire seront à la charge des acquéreurs et l'acte de vente sera réalisé sous forme administrative.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la cession de ce délaissé communal de la commune du Merlerault à Monsieur et Madame BISSON et Monsieur et Madame GERMAIN, un acte authentique rédigé sous forme administrative doit d'être réalisé.

Pour ce faire, il convient de nommer un élu de la commune de Le Merlerault pour signature.

Il est proposé Monsieur GRESSANT Matthias Maire - Adjoint de la Commune de Le Merlerault.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces propositions et autorise Madame le Maire à donner toute signature à cet effet.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3) Délibération - Convention d'attribution d'une aide départementale au titre de la politique de la revitalisation des Centres bourgs

Le Conseil Départemental a répondu favorablement à l'Appel à projets de revitalisation du centre bourg et accepte d'accorder à la commune une subvention de 202 000€.

Une convention est proposée entre le Conseil Départemental et la commune.

Les éléments principaux de la convention sont les suivants :

Objet :

Revitalisation du Centre Bourg avec démolition/création de logements avec espaces publics, création d'une desserte d'équipement public, création d'une aire intergénérationnelle, réaménagement de l'ancienne école en espace collectif à usage associatif et privé.

Montant de la subvention :

202 000 € pour 837 840 € des 4 projets présentés.

- ✚ Aménagement des espaces publics des logements construits par Orne Habitat : 243 246 € HT estimé
- ✚ Création d'une desserte équipement public : 110 998 € HT estimé
- ✚ Création d'une Aire de loisirs Intergénérationnelle : 326 814 € estimé
- ✚ Réaménagement ancienne école en espace collectif associatif et privé : 156 782 € estimé

Modalités d'exécution de l'opération :

Commencement des travaux dans les 24 mois à la signature de la convention. Le bénéficiaire a 4 ans pour réaliser les travaux.

La prise en compte des dépenses :

La prise en compte des dépenses commence au 1^{er} janvier 2022 et s'achève au plus tard 4 ans à la date de signature de la convention.

Modalités de versement de la subvention :

La collectivité s'engage à justifier 837 840 € de montant pour recevoir 24.11%.

Une avance de 30% pourra être versée au commencement des travaux.

Le solde pourra être versé au plus tard le 30 juin 2026.

Communication :

Chaque opération devra illustrer l'implication du Département, par exemple le logo.

Le Département se réserve un droit de contrôle

En conclusion :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation pour signer ladite convention.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne tous les pouvoirs à Madame le Maire pour signer la convention d'attribution d'une aide départementale au titre de la politique de la revitalisation des Centres bourgs et tous documents s'afférents au dossier.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4) Présentation de devis – Décision Modificative N°1 au Budget principal

Vu le budget primitif communal 2022 adopté le 07 avril 2022

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits pour permettre le financement :

✚ des travaux :

- Porte cimetière et porte du chemin des Dames devis Entreprise LA FORGE DE LA VALLEE à St Evroult de Montfort pour un montant de 3 313.20 € TTC
- Fourniture et pose de 5 prises guirlandes devis Entreprise SOGETRA pour un montant de 1560.00 € TTC

✚ De l'achat de matériels :

- Benne portée galva pour micro tracteur devis Entreprise MAM à Le Merlerault pour un montant de 500 € TTC
- Débroussailleuse HVA 535 RX devis Entreprise CHAUVIN à Le Merlerault pour un montant de 769.00 € TTC

Devis étudiés avec avis favorable de la commission finance du 12-05-2022, avant présentation au Conseil Municipal.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les devis présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 1 suivante:

Section	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	67	678	-7 000 €	
Fonctionnement	023	023	+ 7 000€	
Investissement	021	021		+ 7000 €
Investissement	21	21571	+ 800 €	
Investissement	21	21578	+ 500 €	
Investissement	21	21318	+ 4 100 €	
Investissement	21	2188	+ 1 600 €	

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5) Délibération - Acquisition illumination de Noël

La commission Communication et Evénements s'est réunie le 12 mai dernier pour étudier l'acquisition de décoration de Noël.

En cette période de l'année, les offres de promotions sont intéressantes, la commission propose donc l'acquisition de matériel pour l'année 2022 pour un montant 4 904.00 €HT soit 5 884.80 € TCC auprès du fournisseur DECOLUM

Madame le Maire rappelle que lors du vote du Budget **Investissement** 2022, une ligne a été ouverte à cet effet,

Après discussion et en avoir délibéré le conseil à l'unanimité :

- Valide le devis de DECOLUM pour un montant de 4 904.00 € HT soit 5 884.80 € TTC.
- Dit que cette dépense est inscrite au budget 2022 en section d'investissement.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette dépense

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6) Délibération – Décision Modificative N°1 Budget Assainissement

Vu le budget primitif assainissement 2022 adopté le 07 avril 2022

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits pour permettre le financement des travaux de réseaux.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 1 suivante :

Section	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	67	678	-3 500 €	
Fonctionnement	023	023	+ 3 500€	
Investissement	021	021		+ 3 500 €
Investissement	21	2158	+ 3 500 €	

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7) Parcelle du Lotissement du Docteur Perdereau - discussion

Madame le Maire rappelle qu'une parcelle du Lotissement du Docteur Perdereau cadastrée AC 468 (lot 11) d'une contenance de 667 m² située dans la Zone de Vulnérabilité du PPRT est non constructible.

Madame le maire attire l'attention du Conseil Municipal sur le prix au m² des parcelles constructibles soit 10€/m², et propose de réfléchir à définir ultérieurement un prix pour cette parcelle particulière.

8) Tenue des bureaux de vote des élections législatives du 12 et 19 juin 2022

Bureau de vote du 12 juin 2022

Horaire	Bureau Vote Election Législative du 12 juin 2022		
8 Heures - 10 heures	M Patrick NEZAN	M Alexandre LACOUR	Mme Olga FONTAINE
10 heures - 12 heures	Mme Huguette COUGÉ	Mme Annick BOUSSEL	Mme Sylvie THEBELINE
12 heures – 14 heures	M Matthias GRESSANT	M Alain MOUSSAY	Mme Bessy MAIRET
14 heures - 16 heures	M Philippe JAUNY	Mme Christine HERVE	M Christophe Thierry
16 heures - 18 heures	M Denis BOULARD	Mme Nathalie MÉTRAL	M Christophe Thierry

Bureau de vote du 19 juin 2022

Horaire	Bureau Vote Election Législative du 19 juin 2022		
8 Heures - 10 heures	M Christophe Thierry	M Patrick NEZAN	M Alexandre LACOUR
10 heures - 12 heures	M Benoit LEURETTE	Mme Christine HERVE	M Matthias GRESSANT
12 heures – 14 heures	Mme Annick BOUSSEL	Mme Sylvie THEBELINE	M Philippe JAUNY
14 heures - 16 heures	Mme Christine HERVE	M Alain MOUSSAY	Mme Olga Fontaine
16 heures - 18 heures	M Denis BOULARD	Mme Nathalie MÉTRAL	Mme Annick BOUSSEL

9) Informations et questions diverses

Rivière et Ruisseau :

La CDC des Sources de l'Orne suite à délégation des travaux de la CDC VAM a engagé un programme pluriannuel d'entretien du ruisseau St Martin et la rivière de La Dieuge. Les exploitants agricoles seront contactés. Le financement des travaux est pris à 80% par l'Agence de l'eau et la Région, 20% par la CDC VAM par le biais de la taxe GEMAPI. Travaux prévus sur notre secteur en 2024.

Aménagement pour l'Accès au Pôle Enfance

L'aménagement de sécurité sur RD926/ RD733/VC6 arrive à son terme reste l'installation de potelets et de deux lanternes restant en attente de livraison, au solde des travaux le Conseil Municipal prendra une délibération pour solliciter un fonds de concours auprès de la CDC VAM.

Centre-Bourg-EPF

En cours : Référé préventif

- ✚ Dresser le constat des constructions voisines du chantier avant le commencement des travaux
- ✚ Obtenir un rapport d'un tiers indépendant favorisant le règlement amiable des litiges
- ✚ Recueillir les observations techniques de l'expert relatives à la spécificité de l'environnement du chantier afin de réduire les nuisances, s'il y a lieu
- ✚ Entamer un dialogue entre les intervenants au chantier, les voisins, et les acteurs publics.
- ✚ Etude d'Ingénierie des démolitions et rédaction du cahier des charges pour le dossier de consultation des entreprises (DCE)

Laiterie Deschamps

- ✚ **EPFN** : Reste à réaliser l'enduit sur les pignons et des reprises de couverture, réalisation du gabarit ossature bois pour mise en place d'une porte sectionnelle, et remise du dossier de récolement.
- ✚ **Commune, à venir** : demande de chiffrage pour fourniture et pose d'une porte sectionnelle, étude d'aménagement de la plate-forme dès la remise du plan topographique, demande de compteurs réseaux (Eau – ENEDIS-Télécom), et consultation des entreprises pour réfection de la couverture (2ème semestre 2022/1^{er} semestre 2023).

Aire de loisirs et sportive intergénérationnelle

Point sur les demandes de subventions :

- DETR la préfecture propose l'attribution d'une dotation d'un taux de 30% environ arbitrage définitif fin mai/début juin
- Appel à Projet du Conseil Départemental : environ 25% destiné au projet
- Fond Leader (Europe) : note attribuée pour ce projet par la commission 17/20, il pourrait être perçu une subvention de 40 000€ (P2AO).
- CDC VAM a délibéré favorablement sur la mise à disposition du foncier nécessaire à l'aménagement.

A venir :

- Dépôt avant le 27 mai d'un dossier de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) afin de bénéficier du programme « 5000 équipements sportifs de proximité »
- Une proposition de mission « maîtrise d'œuvre » pour la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et le suivi des travaux sera soumise lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.
- Objectif travaux printemps 2023

Pigeons

Il est signalé la délocalisation des pigeons de la ville vers les champs de culture.

Voirie

Les bernes ont été fauchées correctement, compliment d'un conseiller à la CDC VAM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Et ont signé les membres du Conseil Municipal.

Mme GRESSANT Martine	
M GRESSANT Matthias	
Mme COUGÉ Huguette	
M MOUSSAY Alain	
M NEZAN Patrick	
M BOULARD Denis	
Mme FONTAINE Olga	Absente
M LEURETTE Benoît	
Mme MAIRET Bessy	
Mme THEBLINE Sylvie	Absente donnant procuration à Mme GRESSANT Martine
Mme HERVÉ Christine	
M LACOUR Alexandre	
Mme MÉTRAL Nathalie	
Mme BOUSSEL Annick	
M THIERRY Christophe	